



*Pauvres, mais honnêtes, nous paraissions quand nous pouvions, et notamment le vendredi 16 juin 2016*

## *Les Grands-ducaux et la colonisation du Congo*



Un regard du Luxembourg... Guy De Boeck  
Les Luxembourgeois au Congo belge, une synthèse historique par  
Régis Moërs... Pierre Halen  
La collaboration coloniale belgo-luxembourgeoise au Congo...  
Régis Moërs

## Un regard du Luxembourg...

Guy De Boeck<sup>1</sup>



Dès les premières explorations belges en Afrique, des Grand-ducaux y participèrent à titre individuel, comme l'officier Nicolas Grang, collaborateur de Stanley et premier grand-ducal à partir au Congo.

Les thèmes nationalistes et xénophobes jouèrent un rôle dans la propagande des années '20. Il est remarquable de voir, non seulement dans la propagande de recrutement, mais même dans des récits de voyage ou des livres scolaires, l'emploi surabondant qui est fait du possessif "notre" à propos de la Colonie. La formule « Notre Congo » revient pour ainsi dire à toutes les pages ! Le Ruanda-Urundi, qui attirait moins l'attention, n'avait pas droit à autant de possessifs.

Il y eut cependant une occasion, pendant cette période, où la Belgique prit des mesures favorables à l'admission au Congo de « non-Belges ». Il est vrai que les occasions où elle peut faire figure de « Grande Puissance » sont suffisamment rares pour qu'on ne les manque pas. En 1923, quand fut créée l'UEBL qui, en pratique, unifiait totalement les économies de la Belgique et du Grand-duché de Luxembourg<sup>2</sup>, les Luxembourgeois qui en avaient le désir furent admis à s'inscrire dans les écoles coloniales belges et à se porter candidats aux postes coloniaux, y compris dans l'administration. Le traité prévoyait que les Luxembourgeois désirant entrer dans

---

<sup>1</sup> Tiré, avec quelques modifications, de « *Les Héritiers de Léopold II ou l'Anticolonialisme impossible* », tome 2 « *Le temps des Héritiers* ».

<sup>2</sup> Les couvertures de « *L'Illustration congolaise* » du 1<sup>o</sup> février 1930 ou du 1<sup>o</sup> novembre 1934 indiquent que le prix de ce périodique était de 4,50 francs en Belgique et en Luxembourg, ce qui prouve qu'il avait aussi un lectorat grand-ducal. Cfr DE MOOR, Françoise & JACQUEMIN, Jean-Pierre, *Notre Congo / Onze Kongo. La propagande coloniale belge : fragments pour une étude critique*, Bruxelles, CEC, 2000. [Catalogue de l'exposition Notre Congo]

l'administration coloniale pourraient le faire au même titre que les Belges, en passant par l'École royale coloniale de Bruxelles, l'Université coloniale à Anvers ou l'École et Institut de médecine tropicale à Anvers. L'ingénieur Cito, qui dirigea la modernisation du chemin de fer Matadi-Léopoldville, était un Grand-ducal.

Le Congo fut aussi la terre d'élection de la collaboration Eglise/Etat (= Missions/Colonie) surtout à partir de la reprise par la Belgique en 1908<sup>3</sup>. Car, si l'AIA de Léopold II avait déclaré ne pas vouloir s'occuper du problème religieux<sup>4</sup>, la loi d'annexion du 20 août 1908 considérait, elle, l'évangélisation comme faisant partie intégrante de *l'œuvre de civilisation*.

Cet imaginaire était nourri par l'Église non seulement en Belgique, mais même au Grand-Duché de Luxembourg, où elle organisait des collectes au profit des «*Hedekennercher*»<sup>5</sup> de ses missions africaines. La présence des Pères blancs à Marienthal, avec leur musée colonial, suscitait aussi la curiosité, relayée par la diffusion relativement importante de la revue germanophone «*Heimat + Mission*» éditée depuis 1926 par les prêtres du Sacré-Coeur de Jésus du couvent de Clairefontaine.

Du point de vue de l'administration, le rôle des missionnaires était vu comme une sorte de «*police de la pensée*», suivant l'idée bien connue que «*pour le maintien de l'ordre, un curé vaut dix gendarmes*». Une déclaration venue du Luxembourg, en particulier, mérite considération, celle d'un missionnaire, identifié comme «*le Père J. St.*». Il avoue que les religieux étaient utilisés comme «*police culturelle*» par le régime et que la colonisation, entre 1880 et 1920, a coûté la vie directement ou indirectement à quelque vingt millions de noirs. Un discours qui détonne au milieu de la conjuration du silence qui entoure généralement cette époque<sup>6</sup>.

Des centaines de Luxembourgeois ont œuvré au Congo entre 1880 et 1960. Le traité créant l'UEBL (l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise), signé en 1923 par les deux pays, prévoyait que les Luxembourgeois désirant entrer dans l'administration coloniale pourraient le faire au même titre que les Belges, en passant par l'École royale coloniale de Bruxelles, l'Université coloniale ou l'École et Institut de médecine tropicale. Sans que le Grand-Duché ait grand-chose à se reprocher comme communauté nationale à propos du colonialisme, certains de ses ressortissants ont pu être impliqués dans des situations humainement indéfendables quand on les apprécie avec les critères de tolérance et de démocratie généralement admis aujourd'hui. Autres faits peu connus : Pierre Dupong, président du Gouvernement luxembourgeois, fit une visite au Congo en janvier 1953 ; il y eut des missionnaires luxembourgeois tués lors de la rébellion des Simba, en 1964...

Or, de la présence coloniale luxembourgeoise au Congo ou ailleurs, il est peu question officiellement. Plusieurs initiatives récentes indiquent que les mentalités pourraient être en train d'évoluer. Ainsi, la revue historique *Hémecht* (ce qui veut dire *Patrie*, mais le mot n'a pas en luxembourgeois le sens chauvin et cocardier qu'il peut avoir en français) a publié en 2000 un

---

<sup>3</sup> Nous nous intéresserons donc, dans ce chapitre, avant tout à ce qui fut diffusé dans un large public, non aux écrits de missionnaires ethnologues ou linguistes, qui ne touchaient qu'un public restreint et qui sont évoqués dans une autre partie, ou encore aux documents confidentiels à l'usage interne des missions.

<sup>4</sup> "La Conférence de Bruxelles, avec son Etoile, portera en Afrique le drapeau de la Science, à l'Eglise d'y planter le drapeau de la liberté en y dressant la Croix", écrivait Mgr Lavignerie le 2 /1/1878 au cardinal Franchi. Préfet de Propagande, dans un rapport sur AIA qui est sans doute à l'origine de la décision de Léon XIII de confier aux Peres Blattes l'évangélisation de l'Afrique équatoriale. Cr M STORME op. cit.

<sup>5</sup> *Hedekennercher* : litt ; «*petits enfants païens*»

<sup>6</sup> Dans l'ouvrage de M. THIEL, déjà cité. Pour une vision d'ensemble, en ce qui concerne le passé, il faudrait étudier les échos publiés dans le *Bulletin du Cercle colonial luxembourgeois*: au moins, ces textes ont le mérite de parler un langage sans équivoque, leurs auteurs étant généralement des coloniaux sans états d'âme.

article de Marc Thiel<sup>7</sup>, professeur d'histoire, basé sur des entretiens réalisés avec dix-sept anciens «coloniaux» luxembourgeois, précédé de l'historique du Congo belge. L'échantillon de personnes interrogées pour l'enquête est assez vaste et touche beaucoup de secteurs d'activités. Les réponses données font preuve, parfois, d'un certain courage et de bonne foi. Les principaux thèmes sont : l'activité professionnelle, la première impression du Congo, les motifs du départ, le voyage, les relations avec les noirs (les boys, notamment), l'une ou l'autre anecdote, la vie privée, les relations avec les autres blancs, les maladies, les langues indigènes parlées, les opinions sur la colonisation, la ségrégation raciale, le jugement de chacun sur sa propre expérience, le personnel politique congolais, les dangers encourus, le travail de l'administrateur colonial, la chicotte, le « train blanc »<sup>8</sup>, la vie en brousse, les raisons du retour, la perception des coloniaux dans la métropole, la réinsertion dans la société luxembourgeoise, etc.

Le Grand-duché a donc été en contact plus étroit avec le Congo qu'on ne le croirait à première vue. Il n'en reste pas moins qu'un Luxembourgeois n'est pas un Belge et que, s'il a pu avoir, pour circuler dans la Colonie, les facilités que l'on réserve à un voisin et ami, il n'en a pas moins un regard différent, ne se sentant pas obligé de chausser les verres colorés du patriotisme. Cela revêt un intérêt particulier en ce qui concerne le « Temps des Héritiers » parce que cette époque a été, par excellence, celle où il fallait montrer patte blanche, où l'on n'entrait pas au Congo comme dans un moulin. C'est en effet pendant l'entre-deux-guerres que la politique a été la plus restrictive quant à l'accès à la Colonie. Nous aurons à y revenir.

Cette période fut pourtant féconde en publications sur l'empire colonial belge, mais ces ouvrages concernèrent souvent les origines de la Colonie : on chante la gloire des pionniers de Léopold II et de la lutte contre les Esclavagistes, les Vétérans<sup>9</sup>, qu'ils soient de l'Administration, des Missions ou agents de Compagnies, confient leurs souvenirs... Tout cela est très intéressant, souvent amusant, plein d'enseignement sur la mentalité des auteurs eux-mêmes, et manque absolument de distance par rapport au sujet. C'est la Belgique coloniale qui sculpte un monument à la gloire de la Belgique coloniale. Des voyageurs admis à visiter le Congo en prenant leur temps et en sortant des sentiers battus, il y en a peut-être un tous les dix ans. Et encore est-il le plus souvent choisi de manière à être sûr qu'il ne fasse pas preuve de trop d'esprit critique. Il y a donc plus d'une raison de se s'intéresser à un voyageur luxembourgeois de cette époque, d'autant plus qu'il effectua son voyage dans des conditions privilégiées.

Maurice Pescatore (1870-1929), capitaine d'industrie, directeur de l'usine céramique Villeroy & Boch, tête pensante du libéralisme politique luxembourgeois, Nemrod impassible, est le colonial de type prédateur. Son témoignage posthume<sup>10</sup>, « *Chasses et Voyages au Congo* », aborde bien d'autres problèmes que des questions de religion, de cuisine ou de chasse. Ayant l'esprit sportif très développé, il fut coopté en 1910 comme premier membre luxembourgeois du Comité International Olympique. Cela explique pourquoi le baron Pierre de Coubertin (1863-1937), fondateur des Jeux Olympiques modernes en 1894, a tenu à préfacier son livre. Si Pescatore découvre les risques excitants de la chasse aux fauves lors de ses premiers contacts avec l'Abyssinie et le Maroc, il leur doit aussi ses premières expériences d'écrivain publiées en 1927-1928 dans son « carnet de chasse » paru dans « *Chasse et Pêche* », organe du

---

<sup>7</sup> THIEL, Marc, « *Scènes de la vie coloniale. Maurice Pescatore et son récit de voyages 'Chasses et voyages' au Congo* », Lëtzebuurger Almanach 89, pp. 335-342 ; « 'Ech war am Congo'. Les Luxembourgeois au Congo belge : La vision coloniale », Hémecht. Revue d'histoire luxembourgeoise, 2000, n° 4, pp. 381-451.

<sup>8</sup> Autrement dit le Matadi-Léo, particulièrement connu des grand-ducaux parce que son réseau avait été reconstruit par le Luxembourgeois Nicolas Cito.

<sup>9</sup> Il existe d'ailleurs une « Association des Vétérans Coloniaux » qui édite un certain nombre de ces ouvrages.

<sup>10</sup> Édité par son épouse qui l'accompagna en voyage et à la chasse, et en rapporta de nombreuses photos.

Saint-Hubert Club luxembourgeois. L'épopée cynégétique de Pescatore est aussi le récit d'une aventure rédactionnelle, car l'écriture du journal de voyage est étroitement associée au périple lui-même. Comme il s'approprie l'Afrique matérielle par la poursuite du gibier, il intériorise son expérience physique du continent noir en essayant d'en donner la relation littéraire la plus adéquate. Les passages les plus réussis du point de vue stylistique, ce sont les pages où il évoque la nature africaine, les couchers de soleil, les immensités tremblant sous la chaleur, les troupeaux de buffles paissant au loin, les accidents de lumière. Autant qu'un chasseur de fauves, il aura été un chasseur d'atmosphère tropicale qui connaissait ses classiques, par exemple *A travers le Continent mystérieux* (1878) de Stanley. D'autre part il cite à titre de modèles Jules Verne, Alexandre Dumas, Michelet, Roland Dorgelès. Commencé sous le signe d'une passion élitiste et égoïste - la chasse au trophée animal entendue comme un noble art et un défi aux limites du chasseur -, son voyage se termine sur une réflexion philosophique prémonitoire de la mort de l'auteur.

En octobre 1928 il s'embarqua à Marseille pour un safari de six mois, minutieusement préparé, au Congo belge. Cette colonie était considérée alors comme un modèle du genre: un petit Etat d'Europe du Nord y était arrivé à une exploitation presque systématique d'un immense pays tropical complètement à sa merci. Pescatore arriva au Congo muni de toutes les autorisations officielles nécessaires, avec un plan de chasse préconçu. La lecture de son carnet rappelle par endroits celle d'un journal de guerre, à tel point abondent les notations d'ordre disciplinaire et stratégique. L'expédition du Luxembourgeois est importante et nécessite jusqu'à quatre-vingts porteurs indigènes. Le tableau de chasse de ce «voyageur» est impressionnant : en quelques mois il a tué une dizaine d'antilopes de différentes espèces, trois éléphants, deux gorilles, huit hippopotames, deux rhinocéros blancs, un lion, dix buffles et divers bœufs, des pélicans roses, des nuées d'oiseaux aquatiques. Ce qui l'intéresse, c'est la tactique du pistage, la rareté de l'espèce, la taille du spécimen, la beauté des trophées.

Ce chasseur a tendance à ne citer les Africains qu'en fonction des services qu'ils lui rendent comme serviteurs. Il apprend la langue vernaculaire de la région (le swahili) pour ne pas se faire « berner », et non pour communiquer avec l'indigène ou s'informer sur la psychologie des peuples noirs. Il a tendance à juger les noirs en fonction de ses exigences d'efficacité de gestionnaire capitaliste habitué aux lois du marché, avec des idées bien arrêtées concernant l'avenir du Congo: *«Lorsqu'on traverse tout ce pays, on ne peut s'empêcher d'admirer le travail et l'effort accompli en si peu d'années par un petit pays comme la Belgique, sur un territoire 80 fois plus grand qu'elle, trop grand peut-être. Car le vaste empire qui lui est échu, si riche en trésors non exploités, demanderait pour être mis en valeur, une population indigène triple de celle qui s'y trouve actuellement, et une élite de colons qui viendrait s'y installer, non pas passagèrement en ruinant la colonie, mais avec l'idée plus générale d'y trouver une nouvelle patrie, en exploitant rationnellement le patrimoine commun.»*<sup>11</sup>

La belgophilie notoire de Pescatore, qui avait opté pour la solution belge lors du référendum luxembourgeois de 1919<sup>12</sup>, s'exprime en maint endroit. Traversant d'anciennes

---

<sup>11</sup> PESCATORE « Chasses et Voyages ... » p. 124

<sup>12</sup> En septembre 1919, eut lieu un double référendum, concernant d'une part le maintien de la monarchie ou la république, d'autre part des questions économiques. En 1918, le Luxembourg a dénoncé le Zollverein, qui liait le Grand-duché à l'Allemagne. Comme le pays ne peut vivre en isolation économique, il doit se tourner vers un de ses deux autres voisins, la Belgique ou la France. Les deux secteurs-clé de l'économie (sidérurgie et agriculture) se prononcent très vite pour une union avec la France et ce pour diverses raisons. La Belgique, qui a longtemps eu des projets d'annexion du Grand-duché, les a abandonnés après l'accession au trône de la Grande Duchesse Charlotte. Le Royaume souhaite à présent une union économique avec le Luxembourg et débute pour ce faire des

colonies allemandes, il insiste sur des souvenirs historiques concernant les combats qui ont opposé, en Afrique, les Belgo-Français aux Allemands. Pescatore s'intéresse de près au mode de pénétration de l'homme blanc dans les territoires indigènes. Il est préoccupé par l'avenir de l'immense territoire de la colonie belge, qu'il voudrait voir assuré plutôt par l'agriculture que par l'industrie (minière entre autres). L'action colonialiste qu'il envisage modifiera la vie des indigènes et celle des colons blancs, elle créera une nouvelle civilisation, composite, commune. Sur place, il a rencontré le prince E. de Ligne qui y exploite des plantations, inspiré par la même idée morale «*Trop longtemps, on a considéré en Belgique que la Colonie était tout juste bonne pour y envoyer les mauvais sujets et les fruits secs que l'on ne pouvait employer dans la mère-patrie, ou qui y étaient devenus indésirables.*<sup>13</sup>» Le vrai colonial, le bon colonial est celui qui quitte sa patrie sans esprit de retour et administre le domaine africain en bon père de famille.

Ce sociologue choque souvent son lecteur par des considérations franchement racistes: «*Pour l'éducation des noirs on est unanime : il faut créer des écoles professionnelles et leur apprendre à travailler, mais il est inutile d'en faire des clercs en leur enseignant à lire et à écrire, et en cela il y a peut-être un reproche à faire aux Missions qui sous d'autres rapports sont admirables et rendent les plus grands services à la colonie.* »<sup>14</sup> Sur place, le chasseur luxembourgeois a rencontré Frère Basile, de l'ordre des Pères blancs, ainsi qu'un nommé Hutting de Noertzange, ancien élève de Marienthal<sup>15</sup>

Mais cet homme dur, qui ne se refuse pas à faire appliquer la punition corporelle aux noirs insoumis, dans certaines conditions, n'est pas aveugle : «*En somme les indigènes vivent heureux et sans soucis ; ils n'ont pas besoin de vêtements, mangent des bananes et du manioc qui poussent tout seuls sans qu'on ait besoin de les cultiver; [.I Pourquoi les civiliser ? On leur crée des besoins qu'ils n'avaient pas, et qui les poussent à travailler; mais ce n'est point leur bien ou leur bonheur que l'on a en vue, mais au contraire le profit qu'on en retirera soi-même. Et quand on a vécu un certain temps en Afrique on ne peut s'empêcher de poser la question qui résume tout le problème colonial. A-t-on tort ou raison d'imposer aux nègres une civilisation dont ils n'ont que faire, et pour laquelle ils n'étaient point nés?* »<sup>16</sup>

---

négociations secrètes avec la France qui reste réticente à la proposition du Grand-duché et espère tirer son épingle du jeu. Espérant influencer la décision française, le gouvernement luxembourgeois soumet alors la question à un referendum auquel 73% des électeurs luxembourgeois se prononcent effectivement pour une union économique avec la France. Mais celle-ci continue à négocier en secret avec la Belgique et dès qu'elle obtient des concessions assez importantes de la part de la Belgique, notamment dans le domaine militaire, elle annonce au Grand-Duché qu'elle ne peut accepter son offre d'union économique. Le Luxembourg est alors forcé de se tourner vers la Belgique. Le 15 juillet 1921, la convention d'union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) est signée.

<sup>13</sup> PESCATORE « Chasses et Voyages ... » p. 148

<sup>14</sup> Idem, p. 291

<sup>15</sup> Idem, p. 163

<sup>16</sup> Op.cit. pp 265-266

## Pierre Halen

Jeune historien luxembourgeois, Régis Moes s'est distingué par un mémoire de Master soutenu à l'Université de Paris 1 et consacré à « l'histoire des coloniaux luxembourgeois ». Comme l'indique le prière d'insérer de l'ouvrage<sup>1</sup> qui a été publié récemment à partir de ce beau travail académique, R. Moes s'y livre notamment à l'analyse de leur « statut légal », de la « composition socio-professionnelle de leur groupe » et de la « propagande coloniale faite au Grand-Duché ». On verra ci-dessous qu'à ces divers aspects qui relèvent d'une histoire positive des faits, il ajoute des éléments d'interprétation qui ne sont pas moins intéressants.

Disons tout de suite que cette histoire est fort bien retracée, sur la base de sources nombreuses et parfaitement identifiées ; elle l'est dans les règles de l'art, si l'on peut parler d'art pour le travail de l'historien : elle l'est en tout cas avec méthode et esprit critique, et l'ensemble est exposé avec clarté. On ne peut donc que souscrire au jugement de la Fondation Robert Krieps, qui a couronné ce remarquable travail. En effet, R. Moes fait le tour de la question de manière systématique ; il en fait même plusieurs fois le tour et, certes, le livre aurait gagné à se voir allégé d'un certain nombre de répétitions et d'insistances. Mais la clarté est peut-être à ce prix, et ne boudons pas notre plaisir pour si peu, d'autant que l'auteur s'est soucie de s'adresser aussi à un public non spécialiste, et qu'il reprend à la base toutes les données de cadrage contextuel qui étaient nécessaires, ce qui est tout à son honneur.

Même si l'on parle ici modestement d'une « étape » dans la recherche, on peut raisonnablement penser que l'auteur a si bien fait son travail qu'il a épuisé le sujet pour longtemps. N'étaient tout de même les aspects missionnaires (voir p. 38), qui ont été volontairement laissés sur le côté (sans être ignorés ; voir les p. 159-161, 321-322, 381-384). C'est là une décision tout à fait acceptable, compte tenu de l'ampleur qu'a déjà ce volume et compte tenu, par ailleurs, de la spécificité des problématiques missionnaires : autres sources, autres questions, assurément. Prendre en compte les missions aurait requis qu'on s'intéresse davantage à l'Afrique et aux Africains, lesquels sont remarquablement absents du paysage brossé par ce livre. L'auteur en a bien conscience, et dit le regretter (p. 18) : en quelque sorte, il est obligé par son sujet même de reproduire, involontairement, le manque d'intérêt pour les Congolais qu'il pointe chez « ses » coloniaux. Même si une telle position est malaisée, R. Moes a pourtant raison de défendre la pertinence d'une étude

---

<sup>1</sup> Moes (Régis), *Cette colonie qui nous appartient un peu. La communauté luxembourgeoise au Congo belge, 1883-1900*. [Préface de Jean-Paul Lehnens]. Luxembourg : Fondation Robert Krieps / éditions d'Letzeburger Land, Collection de la Fondation Robert Krieps du meilleur mémoire de Master 2, 2012, 438 p., index, bibl., photos NB. – ISBN : 978-2-919908-00-0.

spécifique des Européens au Congo, étude dont l'un des résultats les plus significatifs est précisément cette absence des Africains : en se centrant de manière cohérente sur l'implication des Luxembourgeois dans l'entreprise coloniale belge, en exploitant, donc, outre les sources administratives, le discours émis par ces coloniaux en divers lieux, on finit par parler beaucoup du Luxembourg... et peu du Congo. C'est tout à la fois la conséquence du point de vue choisi, qui s'est focalisé sur les Grand-Ducaux, et de la situation coloniale elle-même, dont on sait qu'elle organisait séparément la vie sociale des Européens et des « indigènes ». À cet égard, le point de vue des Luxembourgeois n'a rien d'original par rapport au point de vue le plus commun des Belges du Congo<sup>2</sup> : il confirme l'enfermement relatif de ces populations « blanches », qui étaient plutôt bourgeoises au Congo belge, ce qui s'explique notamment par le niveau de formation assez élevé où elles ont été de plus en plus recrutées au fil des décennies. Cela dit, l'auteur rappelle utilement qu'il y a des exceptions et des nuances à apporter à cette image globale, notamment concernant les périodes plus anciennes (et moins urbaines), ou concernant les agents de l'administration territoriale (davantage voués à faire du « terrain », « en brousse »). De même, l'entreprise missionnaire, elle aussi, est très différente de ces trajectoires individuelles qui visaient simplement à l'exercice d'une profession rémunératrice ; en évitant sagement de prendre en compte les missions, l'ouvrage remet aussi à plus tard, ou contourne prudemment, la discussion forcément plus idéologique concernant les divers aspects du « développement » et de la « civilisation » comme processus de modernisation globalisante des sociétés concernées, qui, elles aussi, sont en effet « transnationales ».

Qu'apprenons-nous à propos de ces Luxembourgeois ? Avec un bel esprit d'équilibre, R. Moes les considère tour à tour comme des individualités qui sortent du lot commun, comme un groupe social de coloniaux au Congo (ce qu'il qualifie de « communauté », nous y reviendrons) et comme un réseau d'« anciens » au Grand-Duché (et quelquefois en Belgique). De l'individu à la collectivité (et vice-versa), on passe d'autant plus facilement que les groupes en question sont relativement peu nombreux, et que l'action de telle personnalité est ainsi souvent déterminante pour une fraction significative des personnels considérés. On nous montre ainsi que ces Luxembourgeois, une fois au Congo comme entrepreneurs ou cadres d'une entreprise, ou alors revenus à Bruxelles et bien placés comme administrateurs de sociétés, rendent volontiers de petits coups de main, de « piston » écrit même l'auteur, à d'autres Luxembourgeois, notamment issus de la même bourgade, voire... de la même rue. Solidarité patriotique typiquement grand-ducale ? C'est en tout cas aussi le fonctionnement classique des réseaux et de ce que les sociologues appellent l'entrisme.

Le nombre de ces coloniaux n'est pas élevé : environ 600 personnes en 1955, mais bien entendu, tout est relatif<sup>3</sup>. Le travail de R. Moes, venant après quelques autres publications qui

---

<sup>2</sup> Voir par exemple l'album de photographies : Gillot (Jean-Louis), *La Vie des Belges au Congo*. Bruxelles : Daniel Van Eeckhout-éditeur, 1983, 228 p. ; ce point de vue « commun » n'empêche évidemment pas d'autres types de regards, plus éclairés et plus attentifs aux réalités congolaises ; mais ceux-là sont peu représentés parmi la population grand-ducale, si l'on en croit R. Moes, qui met néanmoins en relief le cas du P. Steffen.

<sup>3</sup> En 1955, 577 Luxembourgeois sont identifiés au Congo, soit 0,53 % de la population européenne, représentant 2,51 % de la population européenne non belge (p. 15, note 6 ; chiffres détaillés dans l'annexe, p. 408). Cela représente, nous dit-on (p. 16, note 9), environ 2,2 % de la population grand-ducale de nationalité luxembourgeoise qui compte alors 273 373 habitants ; mais n'est-ce pas plutôt 0,22 % ?



étaient davantage de l'ordre de la mémoire<sup>4</sup> ou alors de l'étude d'un aspect partiel<sup>5</sup>, a le grand mérite de situer désormais avec précision l'importance de l'histoire coloniale congolaise dans le passé grand-ducal. C'est ce que salue notamment Jean-Paul Lehnens dans sa brève préface : une telle étude exhibe un aspect important de la « transnationalité » de la nation, aspect par lequel celle-ci a, de fait, pris part à cette forme particulière de globalisation qu'a constitué la période de l'impérialisme européen. Fallait-il aussitôt traduire une telle participation en termes de culpabilité, comme le fait le préfacier : « C'est donc trop facile de dire que nous ne sommes pas coupables, comme les autres, d'avoir participé à la soumission d'une partie d'un continent et que nous déclinons toute responsabilité individuelle ou collective » (p. 12) ? On peut certes comprendre un tel jugement : il faut lutter contre les fâcheux trous de mémoire qu'ont creusés certains pays européens (la Belgique francophone, notamment), intellectuels en tête, pour se donner une bonne conscience à peu de frais. Il faut lutter aussi contre les nostalgies à propos d'un « paradis perdu », nostalgies familiales, souvent, cultivées à coup d'images paisibles à propos d'une enfance filmée dans des jardins en fleurs, très éloignés de la vie sociale réelle des Congolais<sup>6</sup>. Mais si rappeler le fait colonial est une chose essentielle, l'exprimer aussitôt en termes de culpabilité et de repentance ne va pas de soi, *a fortiori* pour l'historien ; contentons-nous de rappeler que le côté systématique de ce « sanglot de l'homme blanc », dénoncé par Pascal Bruckner en 1983<sup>7</sup>, est diversement débattu par la profession<sup>8</sup>.

Dans le même ordre d'idées, l'auteur fait lucidement la part des choses en brossant le portrait de Luxembourgeois dont tout indique qu'ils n'ont été ni meilleurs ni pires moralement que les autres coloniaux. Cela dit, à d'autres endroits, R. Moes fait sien sans le discuter le crédo un peu simpliste de l'anticolonialisme des années 1960, selon lequel l'impérialisme européen peut être réduit à une vaste entreprise d'exploitation fonctionnant sous le couvert d'une idéologie « civilisatrice » : vieille thèse de Lénine, qui n'est pas sans éclairer, certes, certaines réalités, mais qu'il faudrait aujourd'hui pouvoir nuancer. De même, il attribue un rôle sûrement excessif, dans l'histoire de l'historiographie congolaise, au livre d'Adam Hochschild, *King Leopold's Ghost* (1998)<sup>9</sup> et au film caricatural de Peter Bate, *White King, Red Rubber, Black Death* (2004, non signalé en bibliographie) ; on peut certes comprendre que ces deux publications fort médiatisées ont marqué de jeunes chercheurs, mais, en

---

<sup>4</sup> « *Ech war am Congo...* ». Documentaire VHF en version luxembourgeoise. Réal. Paul Kieffer. Documentation : Marc Thiel. Dudelage, CNA ; Samsa films ; Film Fund Luxembourg / RTL, 2001, 60 min.

<sup>5</sup> Voir les publications de Frank Wilhelm, et singulièrement, dans ces colonnes : Wilhelm (F.), « Regards sur la colonisation de l'Afrique et du Congo », dans *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, nr 209, juillet 2001, p. 53-59 ; nr 210, septembre 2001, p. 63-68.

<sup>6</sup> Voir par exemple : Verlinden (Peter), *Het verloren paradijs. Kind in Kongo*. Leuven : Davidsfonds, 2005, 143 p., ill.

<sup>7</sup> Bruckner (Pascal), *Le Sanglot de l'homme blanc. Tiers-monde, culpabilité, haine de soi*. Paris : Seuil, coll. L'Histoire immédiate, 1983, 309 p.

<sup>8</sup> Voir notamment : *L'Europe face à son passé colonial*. Dirigé par Olivier Dard et Daniel Lefevre. Paris : Riveneuve Éd., coll. Actes académiques, 2008, 391 p.

<sup>9</sup> Traduit en français la même année sous un titre à divers égards problématique : Hochschild (Adam), *Les Fantômes du Roi Léopold. Un holocauste oublié*. Paris : Belfond, 1998, 441 p.

réalité, elles n'ont pas appris grand-chose aux historiens et, par ailleurs, elles ne me paraissent pas avoir été à l'origine d'une rupture dans les recherches concernant le Congo belge qui, avant elles, auraient connu une « stagnation » (voir les p. 26-27).

Les six grands chapitres de l'ouvrage envisagent successivement le « contexte historique » (1), un « portrait de la Communauté luxembourgeoise au Congo » (2), « l'organisation de la communauté luxembourgeoise sous les Tropiques » (3), la « vie sociale et [les] représentations des Coloniaux luxembourgeois » (4), « l'intérêt limité des Luxembourgeois pour leurs coloniaux » (5), enfin « la marginalisation de l'histoire coloniale » (6). Ces intitulés, qu'organise en réalité aussi une progression chronologique, suggèrent déjà par eux-mêmes qu'un certain nombre de problématiques sont récurrentes. Relevons-en deux que R. Moes reprend de manière régulière, et qui constituent en quelque sorte deux thèses complémentaires à l'étude historique principale.

La première concerne l'analyse du « statut légal » des Luxembourgeois au Congo. L'auteur détaille avec clarté l'évolution de ce statut, en l'occurrence assez ambivalent puisqu'ils étaient supposés être traités à l'égal des Belges, mais furent de temps à autre considérés néanmoins comme des étrangers. R. Moes explique cette évolution en la situant dans le cadre plus global des relations complexes entre le Royaume et le Grand-Duché : un pays minuscule, et un autre à ses frontières, moins grand encore. Deux axes guident ici le travail historien. Le premier, qui ne suscite aucune discussion, concerne les aspects administratifs, en somme les droits et devoirs des Luxembourgeois. De toute évidence, comme le montre bien l'auteur, les autorités belges ont tardé à prendre des positions officielles en la matière, ce qui a provoqué l'une ou l'autre hésitation quand il s'est agi de prendre des décisions en termes de sécurité sociale, de pension, ou encore d'intégration dans des cadres de personnels comme la Force Publique ou l'enseignement. Plusieurs citoyens grand-ducaux ont ainsi été contraints de prendre la nationalité belge pour avoir accès à telle fonction réservée aux « nationaux ». L'autre axe est l'interprétation de tout cela à partir d'un point de vue national/grand-ducal sur les relations belgo-luxembourgeoises, relations qui furent longtemps hésitantes comme on le sait, à partir de 1830, mais non seulement du fait de ce qui était, d'après l'auteur<sup>10</sup>, la menace d'une annexion par la Belgique, et qui, dans le point de vue belge mais non seulement, était au départ davantage l'éventualité d'une réunion des provinces dominées auparavant par les Pays-Bas. Réunion pragmatique de petites nations dont la viabilité, isolément, n'était pas évidente ni en matière de défense ni en matière d'affaires économiques et monétaires, pour ne pas parler d'autres aspects. Ce projet, en forme de fédération, plus tard d'Union économique, réapparaît logiquement après 1918, comme l'explique bien R. Moes. Il a finalement fallu la Seconde Guerre mondiale, et dans ce contexte la mise en place du Benelux, plus tard celle des institutions européennes, pour que les deux pays réalisent que, tout compte fait, ils auraient finalement plus d'avantages politico-économiques à être deux, c'est-à-dire à occuper deux sièges dans les institutions internationales, deux sièges qui parlent néanmoins très souvent d'une même voix, et pour cause. R. Moes, ici encore, l'explique fort bien. Certaines de ses formules, très appuyées, vont pourtant un peu loin dans le traitement de cette question en projetant indûment, me semble-t-il, le cadre congolais sur le Grand-Duché : la fin du prière d'insérer les condense en une phrase : « [...] l'ouverture du Congo aux Grand-ducaux était à double tranchant puisqu'il s'agissait également d'un moyen de mise en œuvre des tendances annexionnistes de la Belgique sur le Luxembourg qui était à la fois la cible et l'outil de la

---

<sup>10</sup> Il se repose sur divers travaux d'historiens luxembourgeois, dont les ouvrages de G. Traush et J.-M. Kreins.

politique impérialiste belge ». Ailleurs, il est carrément question d'assimiler l'impérialisme belge sur le Congo et une politique de conquête sur le Luxembourg, ce qui fait des Grand-ducaux des colonisés en puissance, qui auraient heureusement échappé, par leur résistance culturelle et « identitaire » (qui n'est pas pour rien mise en avant lorsqu'il est question de la vie sociale de la « Communauté » luxembourgeoise au Congo), à l'exploitation coloniale des Belges. C'est un peu caricatural, alors que les sources invoquées ne prouvent guère qu'une forme de laisser-aller pragmatique (on finit par décider quand il n'y plus moyen de faire autrement) et aussi, il est vrai, d'attentisme de la part des autorités belges (une lettre citée, due à l'Ambassadeur de Belgique, évoque une possible « fédération » dans le contexte particulier des années 20) ; parler d'irrédentisme, d'annexionnisme, *a fortiori* d'impérialisme à l'égard d'un « deuxième Congo » (p. 73)<sup>11</sup>, c'est faire peu de cas de ce que l'auteur relate lui-même à propos de la très lente mise en place d'une « nation » luxembourgeoise (p. 69) dont la « souveraineté » n'apparaît claire qu'au moment où... elle en concède une partie en entrant dans une forme de fédération, européenne en l'occurrence. Quant aux Luxembourgeois concernés, ils paraissent bien, de l'extérieur du moins, vouloir à la fois le beurre et l'argent du beurre : tous les avantages réservés aux Belges, mais pas la nationalité, et nul ne leur fera reproche, mais on ne voit pas non plus pourquoi, si le critère national est si important pour les Luxembourgeois, on reprocherait aux autorités belges d'en tenir compte aussi de leur côté. En dehors de cet aspect juridique, et à propos de la vie sociale réelle au Congo, R. Moes est d'ailleurs amené lui-même à souligner le pragmatisme de comportements qui tiennent moins d'une « farouche résistance » aux annexionnistes belges (p. 245) qu'à des adaptations diverses, qui font que, par exemple, ils participent sans états d'âme aux fêtes patriotiques belges (p. 274-275) : toutes les occasions de se distraire étaient sans doute bonnes à prendre. Inversement, les Luxembourgeois belges (de la province du Luxembourg), comme Léo Lejeune (né à Arlon), se mêlent volontiers aux Grand-Ducaux (p. 249), avec lesquels ils entretiennent des relations à mon sens fort peu suspectes d'impérialisme colonialiste.

Une autre problématique est venue se superposer à l'enquête historique. R. Moes se réfère en effet à diverses reprises à la thèse bien connue de Benedict Anderson à propos des *Imagined communities* (1983)<sup>12</sup>. C'est dans l'air du temps, et nombre de travaux sur la « nation » et les identités collectives peuvent être désormais invoqués à l'appui d'un tel point de vue sur la construction discursive (donc aussi sur la dé- et la reconstructibilité) des communautés « inventées ». La base de ce type d'approche est bien que les unités sociales considérées sont le produit d'un imaginaire discursif, lequel « invente » *a posteriori* les « racines » fictives dont il a besoin pour légitimer son existence et, en somme, la naturaliser. La phrase-slogan : « *Mir wëlle bleiwe wat mir sin* », reprise dans le titre du chapitre 4, est l'exemple même d'une telle naturalisation imaginaire, mais, contrairement à ce que la référence à Anderson pouvait laisser attendre, R. Moes prend finalement assez peu de distance par rapport à ce type de phénomène. Il préfère d'ailleurs, significativement, la notion d'identité (« plus commune et plus commode », écrit-il, p. 44) à celle d'imaginaire. Son usage du concept de « communauté » reste dès lors largement pris dans une

---

<sup>11</sup> Il y a mieux : selon l'auteur, c'est « la fin des ambitions impériales belges et donc également de ses visions irrédentistes sur le Luxembourg » qui a permis « la légalisation du statut de fait préexistant » (p. 397) ; sauf que, en 1948, on est tout de même encore très loin, mentalement, de 1959-60.

<sup>12</sup> Tr. française : Anderson (B.), *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat. Paris : La Découverte, 1996, 212 p.

perspective naturalisante, comme si les quelques rituels identitaires « luxembourgeois » pratiqués par les coloniaux grand-ducaux (outre la langue, chanter l'hymne national, faire venir du vin de Moselle, visiter la tombe d'un pionnier grand-ducal) avaient la vertu de prouver l'existence de la nation et d'en faire une « réalité de plus en plus palpable » (p. 17). Nous apprenons toutefois incidemment qu'il s'agit aussi d'« aider à la compréhension de mécanismes semblables dans le Luxembourg d'aujourd'hui » (p. 45), ce qui prend tout son sens quand on rappelle que 43,8 % des résidents au Grand-Duché, aujourd'hui, n'ont pas la nationalité luxembourgeoise : l'insistance avec laquelle l'auteur veut démontrer l'existence d'une « communauté » de Luxembourgeois au Congo, une communauté qui soit, précisément, la moins « imaginaire » possible, semble bien faire partie, pour un observateur extérieur du moins, de ces discours de resserrement autour d'une identité grand-ducale menacée, dont le développement (national plutôt que transnational, pour le coup) est relativement récent.

Pour en revenir au Congo, il me semble qu'une exploration complémentaire de cette piste de recherche aurait consisté à développer la perspective comparatiste dont on trouve une amorce lorsqu'il est question de comparer cette « communauté » luxembourgeoise, peu nombreuse et dispersée sur un territoire immense, avec d'autres « communautés » nationales, italienne, portugaise et suisse en l'occurrence (p. 30-31)<sup>13</sup>. R. Moes ne mentionne pas les populations juives<sup>14</sup>, communautaires pourtant, sans doute parce qu'il a surtout en tête de présenter le Luxembourg comme une nation européenne au même titre que les autres – définie par un territoire, une langue, des rituels, une dynastie, ce qui est pourtant bien davantage la conception qu'on se faisait de la nation à l'époque d'un romantisme national que celle qui s'élabore dans le cadre de l'Union européenne –, et que ce type de communauté-là ne correspond pas à ce modèle. Mais en réalité, les États ne sont qu'une forme de communauté parmi d'autres, lesquelles sont tout aussi intéressantes du point de vue de leur construction imaginaire. Les régions (Flamands, Wallons, Liégeois, Montois, etc.) en sont d'autres réalisations plus ou moins « palpables » au Congo belge, et l'on peut se demander si ce n'est pas avec ces appartenances régionales qu'on aurait les comparaisons les plus parlantes pour ce qui est des sous-groupes de population « blanche »<sup>15</sup> au Congo. Cette piste est d'ailleurs ouverte à propos des « dialectes » flamands et wallons (p. 253) avant d'être abandonnée (p. 267), mais elle pourrait constituer un prolongement souhaitable du point de vue sociologique, nonobstant la qualité d'État européen que nul ne songe à disputer au Grand-Duché. Il est vrai que la conclusion risque d'être qu'en se constituant comme « communauté » au moyen de rituels et de réseaux, les Luxembourgeois se comportent encore une fois comme les Belges au Congo : leur histoire ne paraît en tout cas pas, de ce point de vue, « sans comparaison possible » (p. 30).

---

<sup>13</sup> Les Grecs et les Rhodiotes sont plus curieusement oubliés (sinon dans la note 114, p. 210). Voir aussi p. 277, où il est question, sur la base d'une lettre datée de 1942, d'associations suisses et françaises du Congo, mais sans détail ; la piste reste à explorer.

<sup>14</sup> Voir cependant la note 146, p. 219.

<sup>15</sup> Ou « noire », d'ailleurs ! Les populations congolaises ont aussi leurs appartenances régionales, ethniques, linguistiques, voire « nationales » au moment des sécessions que le pays a connues ; comparer le nationalisme katangais au patriotisme grand-ducal, du point de vue discursif, serait sans doute éclairant, entre autres pistes possibles.

Ces éléments de discussion sont suscités par un ouvrage de très bonne tenue, dont nous avons dit l'excellente qualité historique<sup>16</sup>. Il fait certainement honneur à son auteur, qui commence ainsi une belle carrière par un livre magistral, où il ne fait pas seulement ses preuves de chercheur, mais révèle aussi un vrai talent de pédagogue ; les réalités qu'il a fort bien débrouillées étaient complexes, et l'on admire finalement qu'il ait ainsi réussi à retracer en relativement peu de pages l'histoire de la Colonie, et même à dégager, d'un matériau assez limité, des éléments de sociologie coloniale parfois un peu bruts, mais en somme assez justes.

Si son apport principal concerne bien entendu un objet particulier – l'histoire des coloniaux luxembourgeois –, je relèverai aussi que certains chapitres éclairent indirectement des aspects qui n'ont guère été traités, à ma connaissance, pour le Congo belge en général. Je songe tout d'abord aux pages consacrées à l'histoire des « amicales » de coloniaux au Congo, associations constituées sur la base d'un critère national (comme ici) ou régional (*Band*, par exemple, l'association culturelle flamande, ou *Amon nos autes*, un réseau wallon, chacune avec des cercles locaux et un périodique). De même, pour les associations d'anciens en Métropole : l'enquête de R. Moes, qui suit pas à pas les démêlés clochemerlesques des deux associations luxembourgeoises concurrentes, est un modèle à suivre. Mais je songe aussi à l'histoire de la méfiance qu'inspiraient en Métropole les coloniaux à leur retour, méfiance qui conduit ensuite à la sorte d'éviction symbolique que subit leur groupe après 1960. Jusqu'à ce que la mémoire revienne, grâce à des livres comme celui-ci, à ces sociétés post-impériales qui sont les nôtres.

**PIERRE HALEN**<sup>17</sup>

---

<sup>16</sup> Si un jour il est question d'une réédition, il faudra redresser certaines tournures facilement améliorables en français, et éviter certaines répétitions insistantes. Il faudra surtout remédier au seul vrai défaut de ce livre : l'index des noms propres est très incomplet, ce qui prive cet ouvrage d'une partie de son utilité : manquent ainsi Cauvin (325), de Schaeffer (123 ; ou de Schaefer, p. 125), Feldes (127), Genval (322), Grisius (145), Jacquemin (385), Marchal (121), Nilles (143), Reiss (142), Reisdorff (183), Schaak (127), Schambourg (140), Schoup (121), Wirolle (148), etc. On rectifiera aussi quelques petites erreurs : on écrit la Regideso (p. 157), les « simbas » n'étaient pas des ruandais (p. 382) et le mot « binette » n'est pas un luxembourgeois (p. 260) : il est parfaitement identifié dans le *TLF*. Ce sont des vétilles. Plus délicats sont les jugements approximatifs. Ainsi, la phrase « seuls quelques rares colons au sens strict du terme s'établirent au Katanga » (p. 59) me semble sujette à caution. De même, la phrase « les politiciens belges considéraient en effet le Congo comme partie intégrante de la Belgique » (p. 60) appellerait des nuances. On peut en dire autant des « combats contre le roi Msiri » au Katanga (p. 98), ou de l'idée selon laquelle les néerlandophones n'auraient eu accès au Congo qu'à des « carrières moyennes » dans les secteurs public et privé (p. 113, note 44), idée assez sommaire, et, pour une part, anachronique : certes, la langue française l'a emporté au Congo dans l'usage courant comme dans l'usage officiel, mais, outre les différents dispositifs de reconnaissance du néerlandais qui ont peu à peu été imposés, c'est oublier que nombre de Flamands bilingues (ou francophones) ont connu de brillantes carrières (contentons-nous de mentionner celle du Gouverneur Général P. Ryckmans, qui était Anversois). Quant aux raisons pour lesquels les « boys » étaient presque toujours des hommes et non des femmes (p. 312), la principale, mais non la seule, est évidente : il fallait mettre fin à l'ère des « ménagères ».

<sup>17</sup> Université de Lorraine, EA 3943. *Senior Research Fellow, Faculty of Humanities, Johannesburg University.*

# La collaboration coloniale belgo-luxembourgeoise au Congo

*Le 30 juin dernier, la République démocratique du Congo fêtait le cinquantenaire de son indépendance, en présence du roi des Belges. Aucun représentant luxembourgeois ne participa à ces cérémonies, bien que les Grand-Ducaux fussent des partenaires égaux des Belges à l'époque coloniale. Il est vrai que depuis cinquante ans, cet aspect de l'histoire a été effacé de la mémoire collective luxembourgeoise, alors qu'avant 1960, la participation luxembourgeoise au système colonial était un fait bien connu. Dès 1930, en effet, la propagande coloniale battait son plein au Luxembourg, animée par le Cercle colonial luxembourgeois (CCL), fondé en 1925 par des Anciens du Congo.*

## Les Luxembourgeois au Congo dès le début de la colonisation

L'État indépendant du Congo (EIC) fut créé en 1885 comme propriété personnelle du roi des Belges, Léopold II, qui fut reconnu souverain de l'immense territoire que l'explorateur américain Henry M. Stanley avait parcouru depuis une dizaine d'années en Afrique centrale. Parmi les 150 premiers compagnons de Stanley se trouvait déjà un Grand-Ducal, le lieutenant Nicolas Grang, né en 1857 à Buschrodt. Arrivé au Congo le 20 mars 1882, il participa à diverses campagnes militaires, mais mourut, terrassé par la fièvre, le 11 mars 1883 à Léopoldville. Une douzaine d'autres militaires luxembourgeois participèrent à la mise en place du système colonial entre 1885 et 1908<sup>1</sup>.

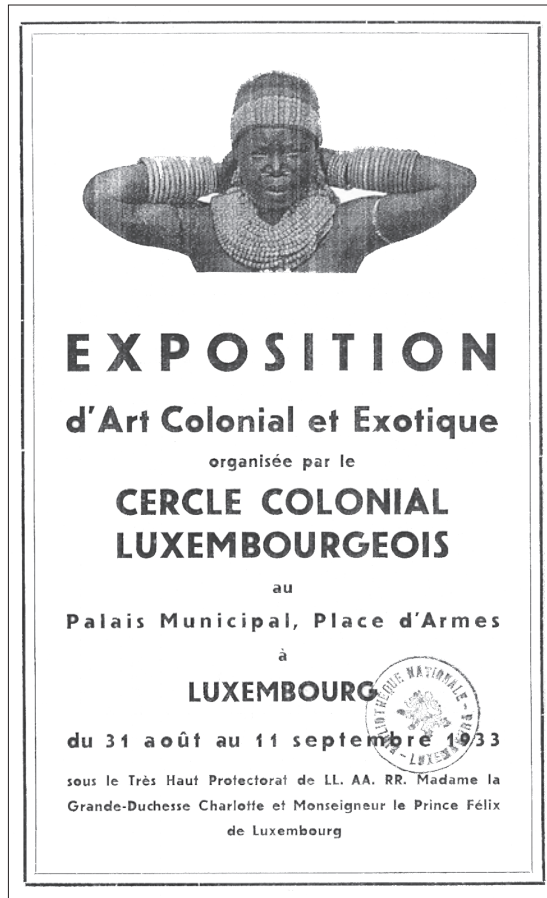
De 1890 à 1898, une quinzaine de Grand-Ducaux, dont la plupart avaient des attaches à Bascharage et à Pétange, participèrent à la construction de la première ligne de chemin de fer du Congo, entre

Matadi et Léopoldville. Le directeur d'exploitation de cette ligne, l'ingénieur luxembourgeois Nicolas Cito, fit par la suite une brillante carrière managériale et devint en 1920 administrateur délégué de la Compagnie du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, une des principales filiales congolaises de la Société générale de Belgique. En 1927, il fut nommé consul général du Grand-Duché à Bruxelles, où il s'occupait avant tout des intérêts luxembourgeois au Congo. Le richissime homme d'affaires se fit également mécène en finançant la rénovation de l'école primaire de son village natal de Bascharage, qui porte encore aujourd'hui son nom<sup>2</sup>, et en payant des études d'art à son cousin Claus Cito, le sculpteur de la *Gëlle Fra*.

D'autres Luxembourgeois furent engagés dès cette époque dans des sociétés coloniales. Bien que nous ne sachions pratiquement rien de leur activité au Congo, il est probable qu'ils participèrent au système d'exploitation des ressources naturelles, qui se caractérisait par une extrême violence envers la population africaine soumise au travail forcé (prises d'otages, assassinats de villageois récalcitrants, destruction de villages entiers, etc.).

Régis Moes

Régis Moes, élève de l'École normale supérieure de Paris, vient de consacrer son mémoire de master en histoire à la communauté luxembourgeoise au Congo belge (1883-1960).



Affiche reproduite dans la brochure de l'exposition : « Exposition d'Art Colonial et Exotique à Luxembourg » du 31 août au 11 septembre 1933, Luxembourg, 1933, p. 3

et judiciaires » du Congo<sup>3</sup>. Confirmé en 1924 par le ministre des Affaires étrangères, Henri Jaspar, cette disposition était certes le corollaire de l'extension de l'Union douanière belgo-luxembourgeoise au Congo, mais elle visait aussi à créer, dans les familles de coloniaux luxembourgeois, des « noyaux pro-belges<sup>4</sup> ». Cette attitude condescendante n'empêcha pas de nombreux Luxembourgeois de devenir fonctionnaires au Congo, puisque l'administration d'Afrique en comptait 37 en 1940 et 80 en 1960.

Pourtant, de nombreux Luxembourgeois durent se faire naturaliser pour obtenir un avancement, bien que juridiquement, seul le poste de gouverneur général leur fût interdit. Ainsi, Fritz Wenner fut naturalisé Belge avant de devenir gouverneur de la Province du Kasai dans les années 1930. En effet, aucun texte légal ne consolidait les vagues promesses d'égalité entre Belges et Luxembourgeois. Ce n'est qu'en 1948 qu'un nouveau statut des fonctionnaires précisa dans son sixième article que « nul ne peut être nommé agent de l'Administration d'Afrique s'il ne remplit pas les conditions suivantes : 1. Posséder la nationalité belge ou luxembourgeoise<sup>5</sup> ». Cette assimilation existait aussi dans le secteur privé et ceci explique que l'engouement des Luxembourgeois pour les carrières coloniales ne cessa de croître : ils étaient 28 au Congo en 1921, 127 en 1926, 252 en 1931. Après une stagnation dans les années de crise économique, leur nombre reparti à la hausse dès la fin des années 1930 et dans l'après-guerre : à la veille de la Seconde Guerre mondiale, 287 Luxembourgeois vivaient au Congo et, en 1958, année record, 575 Luxembourgeois y résidaient.

### Les Luxembourgeois assimilés aux Belges au Congo

En 1908, la Belgique fut contrainte de reprendre la colonie de son roi après qu'une campagne de presse anglaise ait stigmatisé les atrocités commises dans le cadre de la collecte du caoutchouc naturel. Pour les Luxembourgeois, la reprise du Congo par la Belgique signifiait une large fermeture de la colonie : légalement, du temps de l'EIC, il n'existait pas de préférence nationale pour les Belges au Congo, ce qui changea en 1908. Il fallut attendre le lendemain de la Première Guerre mondiale pour que les Luxembourgeois y obtiennent une position privilégiée et ce, dans un contexte politique ambigu.

La Belgique avait alors des visées annexionnistes sur le Grand-Duché et la conclusion de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en 1922 n'était pour beaucoup de Belges qu'un pas vers l'annexion pure et simple du Grand-Duché. C'est dans ce contexte que le ministre belge des Colonies, Louis Franck, écrivit en 1922 au ministre d'État luxembourgeois, Émile Reuter, que les Luxembourgeois seraient « en tous points assimilés aux Belges, dans [les] services administratifs

### Propagande et recrutement

Depuis 1930, la propagande coloniale existait aussi au Luxembourg. Même si le gouvernement n'y participa jamais directement, puisqu'il n'existait aucun traité liant le Grand-Duché au Congo, il soutint activement le CCL. En particulier le ministre des Affaires étrangères, Joseph Bech, encouragea le mouvement colonial. Il inaugura ainsi les deux expositions coloniales qui se déroulèrent en 1933 et 1949 au Cercle municipal de Luxembourg. De plus, le prince Félix était haut protecteur du CCL et la famille grand-ducale ne se privait pas d'assister à ses manifestations<sup>6</sup>. En effet, pour attiser les vocations, le CCL, puis l'Alliance coloniale Luxembourg-outrémer (LUXOM) qui en fit scission en 1951, organisèrent de nombreuses conférences et projections de films à travers tout le pays. De même, dans les lycées, les directeurs étaient encouragés à informer leurs élèves sur les possibilités de carrière au Congo. Dans les années 1950, un concours annuel permettait à un étudiant luxembourgeois de faire un voyage d'études de deux mois au Congo. Certains groupes professionnels reçurent même des appels plus directs,

---

**La plupart des Luxembourgeois qui partaient au Congo ne le faisaient pas pour y apporter la modernité ou la « civilisation » : leur expatriation était pour eux un travail comme un autre.**

---

comme les médecins qui furent l'objet d'une campagne de recrutement ciblée en 1949. Le ton de la propagande coloniale et la participation régulière de ministres à celle-ci fit que pour la plupart des coloniaux luxembourgeois, il était clair qu'ils partaient en Afrique avec le soutien de leur gouvernement. Dans les années 1950, la collaboration coloniale belgo-luxembourgeoise fut ainsi présentée comme l'aspect le plus abouti de l'amitié entre les deux pays et faisait figure de précurseur de la construction européenne.

Le recrutement des coloniaux luxembourgeois prit diverses formes. Certains s'inscrivaient à l'Université coloniale d'Anvers ou à l'École coloniale de Bruxelles avant de devenir fonctionnaires au Congo. Dans le secteur privé, le recrutement se faisait souvent simplement par des annonces placées dans les quotidiens luxembourgeois. Cependant, la plupart des Grand-Ducaux partirent au Congo grâce à des relations personnelles, une connaissance ou un membre de leur famille leur ayant procuré un emploi. Avant 1940, ce furent avant tout les administrateurs luxembourgeois de sociétés coloniales qui recrutèrent des compatriotes, à l'exemple de François Beissel, administrateur délégué aux Huileries du Congo belge de 1914 à 1929, ou d'Édouard Monen qui dirigeait la Compagnie du Kasai dans les années 1920. Dans les années 1950, ce rôle fut repris par des colons luxembourgeois indépendants, à l'exemple des frères Delvaux qui avaient fait fortune dans la boulangerie industrielle et dans l'import-export à Léopoldville. Les associations coloniales – qui furent agréées par le ministère du Travail en 1953 en matière de placement professionnel – avaient largement recours aux services de ces influents personnages pour placer les jeunes gens qui se présentaient à leurs réunions hebdomadaires dans un café de la Place d'Armes. Très peu de femmes luxembourgeoises partirent au Congo pour exercer un métier – si ce n'est parmi les missionnaires qui étaient très présents autour de Stanleyville, où l'archevêque était, depuis 1958, un Luxembourgeois, Mgr Nicolas Kinsch. Au contraire, dès les années 1920, les Belges encourageaient les Européens à se rendre en famille au Congo, afin que les épouses restent à la maison, dirigent le ménage (toutes les familles avaient des « boys ») et surveillent les mœurs de leur mari.

### La communauté coloniale grand-ducale

La plupart des Luxembourgeois qui partaient au Congo ne le faisaient pas pour y apporter la modernité ou la « civilisation » : leur expatriation était pour eux un travail comme un autre. C'est ainsi souvent une perspective d'ascension sociale qui guidait leur choix : « die Übersiedlung in die Kolonie [bedeutet] meist gleichzeitig einen Aufstieg in eine besser gestellte Gesellschaftsklasse; der Durchschnittsbeamte oder Angestellte, der in

seiner Heimat in der Masse verschwindet, spielt dort eine Rolle und genießt einen Komfort der ihm zu Hause versagt bleibt », note Nic. Cito en 1938<sup>7</sup>. Dans les années d'après-guerre, on retrouvait ainsi des Luxembourgeois dans tous les domaines d'activité : fonctionnaires, magistrats, ingénieurs, artisans, commerçants, missionnaires catholiques, etc. Seule la Force publique leur était interdite. Beaucoup parmi eux gardaient des liens forts avec le Luxembourg, où ils désiraient le plus souvent retourner au moment de la retraite. Ils y passaient ainsi la plupart de leurs congés – les Européens du Congo effectuaient des termes de 36 mois, suivis de 6 mois de congé en Europe avant de repartir en Afrique.

Les Luxembourgeois du Congo, malgré l'immensité du territoire sur lequel ils étaient répartis, se connaissaient et se rendaient visite les uns aux autres. Dans les années 1950, les Luxembourgeois de Léopoldville et d'Elisabethville se réunissaient régulièrement le 23 janvier pour un dîner démocratique afin de célébrer la fête nationale, en consommant du vin de la Moselle. Les mariages et les baptêmes rassemblaient également souvent tous les Grand-Ducaux du coin, y compris des prêtres, le plus souvent des missionnaires de Clairefontaine qui encadraient les offices de chants en luxembourgeois. La presse luxembourgeoise était aussi lue au Congo dès les années 1920, même si elle arrivait avec plusieurs mois de retard dans les postes les plus reculés. Dans les années 1930, une des principales revendications du CCL était la diffusion sur ondes courtes de Radio Luxembourg afin qu'elle puisse être entendue au Congo. Ce furent cependant surtout les bulletins d'information des associations coloniales qui contribuèrent à créer un réel sens de communauté luxembourgeoise au Congo, puisque les coloniaux pouvaient y faire apparaître toutes sortes de petits messages : naissances, mariages, promotions, déménagements, comptes-rendus de dîners entre amis, etc. On y retrouve des informations vivantes et variées, touchant souvent à la sphère privée. Lors de leurs visites, les officiels luxembourgeois organisèrent également des cocktails pour réunir leurs compatriotes, à l'exemple de Joseph Bech en 1948 et de Pierre Dupong en 1953.

La solidarité entre les Luxembourgeois avait été renforcée dans les années de la Seconde Guerre mondiale. Dès 1942, les Luxembourgeois de la colonie se regroupèrent en une amicale, qui lança une vaste campagne de récolte de fonds pour soutenir le gouvernement luxembourgeois en exil. Ce Fonds Prince Jean ne connut pas un succès immédiat et l'enthousiasme patriotique des Grand-Ducaux ne fut que réveillé à l'automne 1944, quand la Libération, puis les nouvelles des destructions de la bataille des Ardennes les encouragèrent à donner plus qu'auparavant : la somme récoltée atteignit finalement 3,6 millions de francs<sup>8</sup>.



Logo de la LUXOM qui représente le drapeau luxembourgeois rouge-blanc-bleu en combinaison avec l'étoile du drapeau de la colonie du Congo belge



